

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 42 \(6\)](#)[Item Marie Moret à Pierre-Gaétan Leymarie, 30 décembre 1888](#)

Marie Moret à Pierre-Gaétan Leymarie, 30 décembre 1888

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 42 (6)

Collation 1 p. (463r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Pierre-Gaétan Leymarie, 30 décembre 1888, Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 01/12/2025 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52962>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [30 décembre 1888](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Famillistère

Destinataire [Leymarie, Pierre-Gaétan \(1827-1901\)](#)

Lieu de destination 1, rue de Chabonais, Paris

Description

RésuméRemercie pour ses vœux. Communique à Dequenne les réflexions touchant M. Lovera.

SupportEn haut de la lettre est mentionné "Vve" pour veuve.

Mots-clés

[Information](#)

Personnes citées

- [Dequenne, François \(1833-1915\)](#)
- [Lovera, Michel](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Quise Familierre
30 dec. 1884

Monsieur, l'expression
de mes meilleurs
sentiments

Monsieur Symarie,

Marie Gadin

Je vous remercie de vos
vœux de bonheur; ma
famille et moi émettons
les mêmes pour vous et
les vôtres.

J'ai communiqué à
M. Dequenre vos réflexions
touchant M. Lorea;
c'était la seule chose
que je puisse faire; car
je ne suis absolument
pour rien dans le
réglement de questions
de cet ordre.

Veuillez agréer,